



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. SALA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 201 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. SALA intervient.

M. ISLEIFSON, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. LAMONT et GUENTER posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* TEITSMA, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. ISLEIFSON et LAMONT interviennent. M. GUENTER exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. MOSES présente la proposition suivante :

Proposition n° 14 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à cesser de privatiser les services de santé

Attendu :

que les coupes budgétaires opérées par le gouvernement provincial au cours des sept dernières années ont systématiquement affaibli le système de santé du Manitoba;

que les médecins du centre de traitement des troubles du sommeil Misericordia sont des chefs de file nationaux dans leur domaine et que pourtant l'approche actuelle du gouvernement compromet ce statut;

que les médecins ont été contraints de soulever publiquement leurs préoccupations dans les médias étant donné que le gouvernement a ignoré leurs appels au secours;

que les médecins expriment leur frustration à l'égard du fait que le Groupe de travail sur le rétablissement des services chirurgicaux et diagnostiques ne tient pas compte des solutions proposées par le système public de santé et qu'il préfère des contrats avec des fournisseurs privés à but lucratif;

que malgré une capacité sous-exploitée existante dans le système public, le gouvernement provincial actuel a rejeté les propositions faites par les médecins du centre de traitement des troubles du sommeil au motif qu'elles limitent la participation du secteur privé;

que les Manitobains n'ont plus confiance en la capacité de la première ministre et de la ministre de la Santé à donner la priorité à l'intérêt supérieur des patients plutôt qu'à tenter de détourner l'attention de leurs coupes budgétaires dans le domaine de la santé;

que la principale priorité des Manitobains est de remédier à l'état déplorable dans lequel le gouvernement actuel a plongé le système de santé,

il est proposé que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à cesser son programme de coupes budgétaires et de privatisation dans le domaine de la santé et également à cesser de rejeter les bonnes propositions faites par les médecins et d'autres spécialistes qui pourraient améliorer la prestation de services dans le secteur public.

Il s'élève un débat.

M. MOSES intervient.

M. HELWER, M^{me} NAYLOR ainsi que MM. PEDERSEN et GERRARD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* REYES, M^{me} NAYLOR ainsi que MM. HELWER et GERRARD interviennent. M. PEDERSEN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 214) — *Loi modifiant la Loi sur les réserves écologiques (corridors écologiques)/The Ecological Reserves Amendment Act (Ecological Corridors).*

(M. GERRARD)

M. ISLEIFSON, *président du Comité permanent de la justice*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 10 mai 2023, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*;
- projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*;
- projet de loi 27 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Amendment Act*.

Composition du Comité :

- U. ASAGWARA;
- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M. ISLEIFSON;
- M. LAGASSÉ;
- M^{me} LATHLIN;
- M. le *ministre* TEITSMA.

Le Comité a élu :

- M. ISLEIFSON à la présidence;
- M. LAGASSÉ à la vice-présidence.

Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus :

- M^{me} LAMOUREUX;
- M. WIEBE.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act* :

Sean Jackson
Brandon Guenther
Kevin Selch

Particulier
Pedal Pub Winnipeg
Little Brown Jug Brewing Company

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. ISLEIFSON, le rapport du Comité est déposé.

M. SMOOK, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le cinquième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 10 mai 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (abrogation de la taxe de responsabilité sociale)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Social Responsibility Fee Repealed)*

Composition du Comité :

- M. le *ministre* CULLEN;
- M. MICHALESKI;
- M^{me} NAYLOR;
- M. SALA;
- M. le *ministre* SMITH (Lagimodière);
- M. SMOOK.

Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M. MICHALESKI à la vice-présidence.

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :

M. LAMONT

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 14 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (abrogation de la taxe de responsabilité sociale)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Social Responsibility Fee Repealed)* :

Todd Friesen
Shannon Sala
Sean Stewart

Particulier
The Essential Cannabis Company Ltd.
AAAAA Supercraft Cannabis

Tyler Miller	The Vault Cannabis Ltd.
Ryan Peterson	Midnight Show
Kerri Mitchell	Farmer Jane Cannabis Co.
Sharon Clark	Particulier
Annick Beauchesne	Babette's Cannabis Dispensary
Melanie Bekevich	Particulier
Ariel Gliner	The Joint Cannabis Shop
Katie Torgerson	Star Buds Cannabis Co.
R.J. Kusmack	Fiddlers Green Cannabis Co.
Kim Ruud	High Tide Inc.
Steven Stairs	Cannabis Business Association of Manitoba

Exposés écrits :

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (abrogation de la taxe de responsabilité sociale)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Social Responsibility Fee Repealed)* :

Christopher Britton	Black Tie Cannabis
Sandy Nemeth	Manitoba School Boards Association

Projet de loi étudié dont il a été fait rapport :

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (abrogation de la taxe de responsabilité sociale)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Social Responsibility Fee Repealed)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

M. KHAN, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de la Fête du Manitoba.

M. BRAR et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M. NESBITT, *ministre des Ressources naturelles et du Développement du Nord*, fait une déclaration au sujet de la semaine de la prévention, de l'atténuation et des préparatifs d'urgence concernant les incendies échappés.

T. LINDSEY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le ministre TEITSMA, M. REDHEAD, Ministre KLEIN, M. ALTOMARE et M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. MOSES — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer de façon adéquate l'Université de Brandon pour que cette institution n'ait pas à procéder à des coupes budgétaires et qu'elle puisse continuer de servir les étudiants et la faculté ainsi que la région de l'ouest du Manitoba et le reste de la province.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à adopter le projet de loi 217 — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales (rapport sur les décès par surdose)/The Fatality Inquiries Amendment Act (Overdose Death Reporting)* — afin d'exiger que la province publie en temps opportun sur un site Web du gouvernement le nombre de décès causés par une surdose ainsi que les types de drogues et de médicaments en cause.

Conformément au paragraphe 34(8) du *Règlement*, la personne leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à réprover le gouvernement provincial pour ne pas avoir fait respecter le droit au logement de tous les Manitobains sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger